



**HAL**  
open science

## La richesse devrait-elle permettre d'accéder à de meilleurs soins de santé ou à une meilleure éducation ?

Michel Forsé, Maxime Parodi

### ► To cite this version:

Michel Forsé, Maxime Parodi. La richesse devrait-elle permettre d'accéder à de meilleurs soins de santé ou à une meilleure éducation ?. CMH; OFCE SciencesPo Paris. 2023. halshs-03954740

**HAL Id: halshs-03954740**

**<https://shs.hal.science/halshs-03954740>**

Submitted on 24 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

# LA RICHESSE DEVRAIT-ELLE PERMETTRE D'ACCÉDER À DE MEILLEURS SOINS DE SANTÉ OU À UNE MEILLEURE ÉDUCATION ?

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES RÉSULTATS  
FRANÇAIS DU MODULE INÉGALITÉS  
DE L'INTERNATIONAL SOCIAL SURVEY  
PROGRAMME

**Michel FORSÉ**

Directeur de Recherche Emérite au CNRS, Centre Maurice Halbwachs  
&

**Maxime PARODI**

Chargé d'études en sociologie, Sciences Po, Observatoire Français des  
Conjonctures Économiques



Dans *Sphères de justice*, Michaël Walzer (1983) défend l'idée que différentes sphères d'activités humaines – l'économie, l'éducation, la santé, etc. – sont régies par des principes de justice différents. Il considère ainsi injuste qu'une sphère puisse dominer les autres et y imposer ses valeurs et critères. Peut-on accepter que la réussite économique donne accès à une bonne éducation ? Ou encore, à un service de santé de qualité ? Pour Walzer, la réponse est claire : ce ne devrait pas être l'argent qui décide du niveau d'éducation ou de la santé de chacun, mais des principes propres à ces sphères, le besoin d'un socle solide de connaissance et le mérite scolaire d'un côté, le besoin de soin de santé face à la maladie, d'un autre. On retrouve peu ou prou la même idée chez Michaël Sandel (2012) qui défend certaines valeurs contre des formes de marchandisation à outrance.

La critique de la domination de l'argent est un thème classique que l'on trouve aussi bien chez des penseurs conservateurs, soucieux face à l'érosion des valeurs traditionnelles confrontées aux marchés, que chez des penseurs démocrates, inquiets d'un pouvoir de l'argent qui fragilise l'égalité démocratique. Pour autant, cette critique ne semble pas faire l'unanimité. Il suffit de penser à la grande diversité des institutions scolaires et universitaires et des institutions de soin d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, d'où écrivent Walzer et Sandel, les deux institutions ne sont ainsi que très peu soustraites au marché et le revenu personnel est le principal sésame pour obtenir la meilleure éducation ou les meilleurs soins. En Angleterre, on constate plutôt un grand écart entre le NHS, qui garantit à tous l'accès et la gratuité des soins, et les grandes universités, qui n'accueillent que les meilleurs étudiants à condition qu'ils s'acquittent d'importants frais de scolarité. En France, les deux institutions sont, dans une bonne mesure, étatisées, tout en coexistant avec une offre privée.

En fin de compte, il n'est pas si sûr que tout le monde s'accorde avec nos deux philosophes. Que diraient les citoyens si on les interrogeait sur ces questions ? On peut s'en faire une idée en étudiant la dernière enquête ISSP consacrée aux Inégalités sociales puisque, précisément, deux questions ont été posées sur ce thème : (1) « *Est-il juste ou injuste - bien ou mal - que les personnes ayant des revenus plus élevés puissent obtenir de meilleurs soins de santé que les personnes dont les revenus sont plus faibles ?* » et (2) « *Est-il juste ou injuste - bien ou mal - que les personnes ayant des revenus plus élevés puissent obtenir une meilleure éducation pour leurs enfants que les personnes dont les revenus sont plus faibles ?* ». Dans les deux cas, les personnes interviewées devaient donner leur réponse sur l'échelle à 5 degrés suivante : « 1. Tout à fait juste et bien, 2. Plutôt juste et bien, 3. Ni juste ou injuste c'est selon, 4. Plutôt injuste et mauvais, 5. Tout à fait injuste et mauvais ».

## MÊME STATUT D'INJUSTICE POUR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION SI ELLES SONT CONTAMINÉES PAR L'ARGENT

Selon cette source, en France en 2021, une très large majorité des enquêtés trouvent qu'il est injuste voire très injuste ou mauvais que l'argent puisse permettre une meilleure santé (78 % de ceux qui ont un avis) ou éducation (79 %).

Les répartitions des réponses à ces deux questions sont d'ailleurs très proches. Il est aussi possible de l'observer en calculant la moyenne pour chacune. Les deux variables étant ordinales et numériques, ce calcul permet de résumer les réponses avec un seul chiffre. Pour la santé, cette moyenne vaut 4,18 et, pour l'éducation, 4,17. Les enquêtés n'ont donc pas souhaité accorder des statuts différents à la santé et à l'éducation. En croisant les deux questions, on constate que, de manière extrêmement significative, les enquêtés ont eu tendance à choisir la même modalité de réponse aux deux questions. Tous les indicateurs statistiques de liaison globale entre les deux variables (Tau-b de Kendall, etc.) sont d'ailleurs particulièrement élevés et significatifs.

Il ne fait donc aucun doute que les personnes sondées n'accordent pas un statut différent à ces deux « sphères de justice » que sont l'éducation et la santé. Le fait qu'elles puissent être contaminées par la « sphère de l'argent » les conduit à juger au même degré qu'il s'agit d'une injustice.

## UN « EFFET DE BATTERIE » MAIS PAS SEULEMENT

Cette observation est cependant rendue fragile par un aspect méthodologique du questionnaire. Les deux questions sont posées l'une à la suite de l'autre quasiment dans les mêmes termes et avec la même échelle de réponse. Or on sait que, quel que soit le sujet, un tel dispositif conduit à ce que l'on appelle un « effet de batterie ». Avec une batterie de questions de ce type, les enquêtés ont très souvent tendance à se caler sur leur réponse à la première question et à la reproduire ensuite pour les suivantes – sans doute pour apparaître, vis-à-vis d'eux-mêmes ou d'un enquêteur, cohérents. Il est clair que cet artifice semble se produire ici. Puisque l'enquête est internationale, on peut d'ailleurs remarquer que dans les autres pays la même similarité de réponses se retrouve (nous y reviendrons). Même à Taïwan, où l'écart est le plus fort entre les moyennes des réponses aux deux questions, il n'est pas du tout significatif. Néanmoins, cette identité de réponses n'est-elle qu'artificielle ?

Sans pouvoir délimiter précisément la part effective du réel et de l'artifice, il est toutefois possible de montrer qu'il n'y a sans doute pas ici qu'un biais méthodologique en s'intéressant au croisement avec une troisième sphère de justice abordée dans le questionnaire et qui a trait aux revenus. On posait cette fois la question suivante aux enquêtés : « Pensez-vous que la répartition des revenus en France est juste ou injuste ? » ; et ils devaient situer leur réponse sur une échelle allant de 1 à 4 h 1 pour « très juste », 2 « juste », 3 « injuste », 4 « très injuste ». Or, non seulement ce n'est pas la même échelle de réponse, mais, surtout, cette question est posée à un tout autre moment de l'enquête et pas du tout dans le prolongement des deux autres.

Précisons tout d'abord que la moyenne des réponses à cette question vaut 3,03. Ceci signifie qu'une majorité de Français (85,3 % de ceux qui ont un avis) pensent que la répartition des revenus est en France injuste ou très injuste. Or un lien net apparaît avec les réponses aux questions sur la santé ou l'éducation. Si l'on en juge à l'aide d'une analyse de variance (mais les autres statistiques possibles conduisent toutes à la même conclusion), dans les deux cas le F de Fisher est tout à fait significatif et plus la situation est jugée injuste en matière de santé ou d'éducation, plus on a tendance à trouver que la répartition des revenus est injuste et *vice versa*. Cette fois, on ne peut plus évoquer un simple biais méthodologique. Les réponses quant aux trois sphères de justice (richesse, éducation, santé) ne relèvent pas de principes autonomes différents conduisant à des réponses hétérogènes.

## ÉVOLUTION DES RÉPONSES EN FRANCE ET COMPARAISON AVEC LES AUTRES PAYS DE L'ISSP

Puisque les questions sur la santé et l'éducation ont été posées dans les mêmes termes en 1999 et 2009, il est possible de s'interroger sur l'évolution des réponses. Pour la santé comme l'éducation, on constate une diminution des scores moyens (*cf.* tableau 1). Elle est significative pour la santé, tandis que l'écart entre les deux dernières dates n'est pas significatif pour ce qui concerne l'éducation. Il reste que l'injustice de la contamination par l'argent des sphères de l'éducation et de la santé est jugée moins injuste qu'il y a vingt ans.

Tableau 1 – Moyennes des réponses aux questions sur la santé et l'éducation en France entre 1999 et 2021

| Vague   | Santé | Éducation |
|---------|-------|-----------|
| 1999    | 4,47  | 4,28      |
| 2009    | 4,40  | 4,15      |
| 2021    | 4,18  | 4,17      |
| Moyenne | 4,37  | 4,19      |

Source : ISSP Inégalités sociales (France 1999, 2009 et 2021)

Pour autant, les scores atteints en 2021 restent très élevés. On peut le constater en les comparant avec ceux des 22 autres pays où ces mêmes questions ont été posées dans l'enquête de l'ISSP. Pour la santé comme pour l'éducation, la France est avec l'Islande, la Slovénie et la Croatie, l'un des quatre pays où l'on juge le plus qu'il y a injustice lorsque l'argent permet de mieux s'en sortir. À vrai dire, ce résultat n'est guère surprenant. D'autres enquêtes internationales ont montré que la critique des inégalités dans de nombreux domaines ou la dénonciation d'injustices notamment économiques sont particulièrement fortes en France (Forsé et Parodi, 2020), le plus souvent davantage que dans la plupart des autres pays. La « passion de l'égalité » dont parlait Tocqueville au XIX<sup>e</sup> siècle semble bien être toujours une caractéristique de la France d'aujourd'hui (Forsé et al., 2013) et elle est en tout état de cause plus importante qu'ailleurs. Les résultats relatifs aux deux questions étudiées ici viennent tout simplement corroborer ce diagnostic.

Il est cependant difficile de commenter plus avant les chiffres internationaux car il ne s'en dégage aucune logique géographique. Les pays dont les scores sont inférieurs à la moyenne appartiennent à des zones ou à des contextes sociaux, économiques ou culturels différents, tout comme ceux dont les scores sont supérieurs. On peut seulement observer à nouveau que chaque pays a tendance à accorder des scores voisins à la santé et à l'éducation. D'ailleurs, les moyennes des réponses à ces deux questions calculées pour l'ensemble des 23 pays sont quasiment identiques (3,39 pour la santé contre 3,41 pour l'éducation).

## FAIBLE EFFET DE L'APPARTENANCE À DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES SOCIALES

Pour la France, les caractéristiques sociodémographiques n'ont pas d'incidence forte sur les réponses à nos deux questions. Le sexe est l'exception la plus notable. Pour l'éducation comme pour la santé, les femmes sont significativement plus soucieuses de l'effet injuste de l'argent. À vrai dire, ceci s'accorde avec ce que l'on sait par ailleurs. D'une manière générale, la plupart des enquêtes montrent que, pour les inégalités comme pour les injustices, elles sont quasiment toujours plus promptes à les percevoir ou à les dénoncer que les hommes (Forsé, Galland, 2011).

Par contre, bien d'autres variables n'ont ici aucun effet. L'origine ethnique, la religion, le lieu d'habitation sont dans ce cas. La classe sociale, le fait de connaître des fins de mois difficiles ou l'âge n'ont pas d'effet net. L'effet du diplôme est à peine significatif (au seuil de 5 % dans le cas de l'éducation et de 7 % pour la santé). L'ampleur du réseau de soutien personnel a quant à lui un effet très significatif (au seuil de 1 pour mille ; c'est même l'effet le plus fort trouvé) que l'on peut juger contre-intuitif puisque plus le nombre de personnes sur lesquelles on peut compter en cas de besoin augmente, plus on critique le fait que l'argent puisse permettre une meilleure éducation ou de meilleurs soins de santé. À l'inverse, l'impact modéré, voire nul, des variables socio-économiques les plus « classiques » (en dehors du sexe) indique qu'il semble y avoir un consensus qui transcende les différentes catégories sociales pour juger fortement négativement de l'effet que pourrait avoir la richesse sur la santé ou l'éducation et ceci sans chercher à distinguer selon l'une ou l'autre de ces deux sphères.

## FORTE INCIDENCE DES OPINIONS POLITIQUES

Ce consensus se brise lorsqu'on en vient à l'examen des opinions politiques. Car, autant l'impact des catégories socio-économiques est faible, autant celui de l'opinion politique est net et fortement significatif. Aussi bien dans le cas de la santé que dans celui de l'éducation, plus on se positionne à gauche, plus on critique le rôle que peut jouer l'argent. Lorsqu'on sait (et on le vérifie ici) que les réponses à certaines autres questions sont fortement influencées par le positionnement politique, on retrouve ce même résultat.

Il ne faut pas pour autant surinterpréter l'effet du dissensus politique. Il vaut en relatif, c'est-à-dire en comparant les scores des différentes opinions politiques les unes par rapport aux autres. Mais (comme dans tous les autres cas de figure examinés jusqu'ici) il reste qu'une majorité d'enquêtés, même à droite, trouvent injuste ou très injuste ou mauvais que la richesse puisse conduire à avoir une meilleure éducation ou santé.

## CONCLUSION

Au total, juger plus ou moins négativement de l'interférence de la richesse sur l'éducation ou la santé est avant tout une affaire d'idéologie politique. Mais, au-delà, ce sont plutôt des consensus qui s'établissent ; tout d'abord autour d'un fort degré de rejet du rôle mais aussi autour d'un rejet d'une distinction entre sphères de justice pour en décider. Ceci se retrouve d'ailleurs dans les 23 pays de l'enquête ISSP de 2019. De plus, en France, ce consensus est renforcé par le fait qu'il n'y a pas sur ces questions de différence marquée entre les diverses catégories sociodémographiques ou socioéconomiques (avec les rares exceptions notées).

Deux hypothèses explicatives de ces consensus sont possibles mais elles demeureront ici des questions ouvertes puisque les données de l'enquête ne permettent pas de les départager raisonnablement. Ou bien ce sont les mêmes principes de justice appliqués qui sont à l'œuvre dans chaque sphère (par exemple le principe de besoin de santé ou de formation) et l'adhésion à ces principes par une large majorité explique le consensus. Ou bien il peut prévaloir des principes appliqués différents selon les différentes sphères ou contextes de justice (besoin, équité, égalité, etc.), mais alors leur traitement identique et consensuel s'explique par le fait qu'ils reposent tous sur un principe (ou, pour rester ouvert, quelques principes alors hiérarchisés) de justice *fondamental* qui ne peut, quelles que soient les applications et les contextes, être remis en cause. C'est cette fois l'adhésion à ce même fondement qui entraîne le consensus. Dans une perspective kantienne, comme celle contemporaine, entre autres, d'un Rawls (1971), c'est cette idée qui prévaut et ce principe (ou ces principes) a pour caractéristique d'être purement *procédural* ou formel contrairement aux principes appliqués différemment selon les contextes qui eux sont ou peuvent être substantiels. Dans les deux cas, une idée de sphères de justice autonomes quant à leurs principes, comme celle exposée notamment par Walzer en 1983, n'est pas appropriée.

Il est vrai qu'ultérieurement, Walzer (1994) développe le concept d'une « morale minimale » qui transcenderait les sphères de justice. Il essaye ainsi de parer aux critiques de relativisme que son ouvrage de 1983 n'avait pas manqué de susciter. Cette morale consisterait en une adhésion de chaque acteur à un universalisme concret ; cette concrétude étant censée s'opposer aux approches kantiennes où le processus d'universalisation est taxé d'abstrait et partant d'inopérant. Mais le débat est ce faisant mal posé. Il ne se situe pas entre concret et abstrait mais, comme nous venons de le rappeler, entre substantiel (ou matériel) et procédural (ou formel). Pour prendre l'exemple de Rawls (1971), les principes de sa théorie de la justice sont des *procédures* à respecter quelles que soient les applications substantielles dans des contextes (ou sphères si l'on préfère) situés dans l'espace et dans le temps. En un mot l'universalisation est une procédure et un impératif moral catégorique, tandis que l'universalisme est une morale substantielle qui n'est impérative qu'hypothétiquement.

Il n'est pas possible, avec l'enquête dont nous traitons, de faire la part entre raisons substantielles et procédurales des acteurs les conduisant de toute façon à rejeter massivement l'idée que la richesse puisse permettre d'avoir accès à une meilleure éducation ou à de meilleurs soins de santé. En retour, ces mêmes enquêtés valident par-là cette fois cette autre thèse de Walzer selon laquelle une position privilégiée dans un contexte (comme celui de la richesse financière) ne devrait pas entraîner à des privilèges dans d'autres contextes (comme ceux de l'éducation ou de la santé).

## Références

Forsé M., Galland O. (sous la dir. de), 2011, *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin.

Forsé M., Galland O., Guibet Lafaye C., Parodi M., 2013, *L'égalité, une passion française ?*, Paris, Armand Colin.

Forsé M., Parodi M., 2020, *Le sens du juste. Enquête sur les représentations de la justice sociale*, Paris, Éditions Hermann, et Québec, Presses de l'Université Laval.

Rawls J., 1971, tr. fr. par C. Audard, 1987, *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil.

Sandel M., 2012, tr. fr. par Ch. Cler, 2014, *Ce que l'argent ne saurait acheter, les limites morales du marché*, Paris, Seuil.

Walzer M., 1983, tr. fr. par P. Engel, 1997, *Sphères de justice, Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil.

Walzer M., 1994, trad. de C. Fort, 2004, *Morale maximale, morale minimale*, Paris, éd. Bayard.

# À propos de l'ISSP



Né en 1984, l'*International Social Survey Programme* est issu d'une collaboration entre l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Australie, quatre pays réalisant une grande enquête sociale nationale et souhaitant pouvoir comparer les données recueillies. Depuis, le périmètre géographique de l'enquête s'est élargi. L'ISSP rassemble aujourd'hui près d'une cinquantaine de pays.

L'ISSP a pour objectif d'évaluer les comportements, les attitudes et les opinions des populations nationales dans un ensemble de domaines relevant principalement des sciences sociales. L'enquête prend la forme d'un questionnaire, identique dans tous les pays et portant chaque année sur un thème différent. Chaque thème a vocation à être répliqué environ tous les neuf ans, en conservant les deux tiers des questions de l'édition précédente. Le questionnaire est complété par un nombre important de variables sociodémographiques, potentiellement explicatives.

L'ISSP se démarque sur plusieurs aspects des autres programmes internationaux. Il inclut de nombreux pays non européens, non couverts par les autres enquêtes. Il privilégie un fonctionnement démocratique, sur la base du volontariat des pays membres. Il comporte une batterie importante de questions sur les pratiques, les situations et les comportements sociaux, alors que les autres programmes se centrent davantage sur les questions dites d'opinion (ESS) ou de valeurs (EVS).

L'ISSP existe en France depuis 1996, date à laquelle la première enquête a été réalisée sur le territoire national (métropolitain). L'enquête est aujourd'hui pilotée par un consortium d'universitaires et de chercheurs, sous la forme d'un partenariat scientifique élargi impliquant le laboratoire PACTE (Sciences Po Grenoble) et l'Adisp-PROGEDO.

Le laboratoire Pacte participe aux meetings internationaux, assure la traduction du questionnaire annuel et pilote le terrain français, tout en supervisant l'exploitation des résultats. En lien avec l'équipe Elipss (CDSP) qui réalise le terrain, l'Adisp code les questionnaires, prépare le fichier de données transmis aux autres pays participants et archive les données françaises. PROGEDO soutient la réalisation de cette enquêtes pluridisciplinaire d'intérêt national, pour garantir aux chercheurs français l'accès à des données fiables et de qualité.

En 2021, l'ISSP a repris le thème des *inégalités sociales*, comme cela avait déjà été le cas en 2009, 1999, 1992 et 1987. Les deux premières vagues n'avaient toutefois pas été réalisées en France. On peut donc seulement comparer les résultats de 2021 avec ceux 2009 et 1999, chaque fois que la même question a été posée.

L'enquête française Inégalités sociales a été conduite via le panel Elipss entre mars et avril 2021, auprès d'un échantillon national représentatif de panélistes. Les résultats sont présentés ici pour les 1674 réponses valides. Ils sont redressés en fonction du genre, de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle pour compenser les biais d'échantillonnage. Les données françaises sont accessibles sur le portail Quetelet Progedo Diffusion, et les données internationales sur le portail Gesis.



Le questionnaire aborde les thèmes suivants :

- Les facteurs qui semblent les plus importants pour réussir dans la vie,
- Le sentiment de justice par rapport à son propre salaire, l'évaluation de celui de certaines professions, l'évaluation de ce qu'elles devraient gagner.
- Les inégalités de revenus et la politique du gouvernement face aux inégalités,
- Les jugements sur la progressivité de l'impôt sur le revenu,
- Les inégalités face à la santé et à l'éducation,
- L'importance des conflits entre différents types de groupes sociaux,
- Comment chacun se situe entre le haut et le bas de la société,
- Un jugement sur l'évolution de son statut d'emploi par rapport à celui de son père,
- Les justifications des différences de salaires, la justice du sien,
- Une description de la structure sociale, modèles de société actuelle et souhaitée (pyramide, sablier, toupie...)

